



MISE À JOUR DU PROGRAMME DES FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS : 2022

CMD 23-M21

28 juin 2023



Aperçu de la présentation

- Programme des fonctionnaires désignés (programme des FD) de la CCSN
- Postes désignés
- Pouvoirs exercés par les FD en 2022
- Mise à jour sur les activités du programme des FD
- Place à la Division des permis de substances nucléaires et d'appareils à rayonnements (DPSNAR)

Mise à jour du programme des fonctionnaires désignés : 2022 (CMD 23-M21)



Programme des fonctionnaires désignés de la CCSN

- L'article 37 de la [Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires](#) (LSRN) confère à la Commission le pouvoir de désigner des FD :
 - Les FD de la CCSN sont désignés par poste de travail
 - Les pouvoirs des FD comprennent la délivrance des permis, l'accréditation des personnes et les décisions concernant la conformité
- Le programme des FD offre de la formation et des ressources qui :
 - Procurent une uniformité dans la délivrance et le suivi des certificats des FD
 - Aident les FD à prendre des décisions de façon indépendante, efficace, cohérente et transparente
 - Contribuent à informer le personnel de la CCSN et à apporter un soutien dans l'établissement de rapports à la Commission

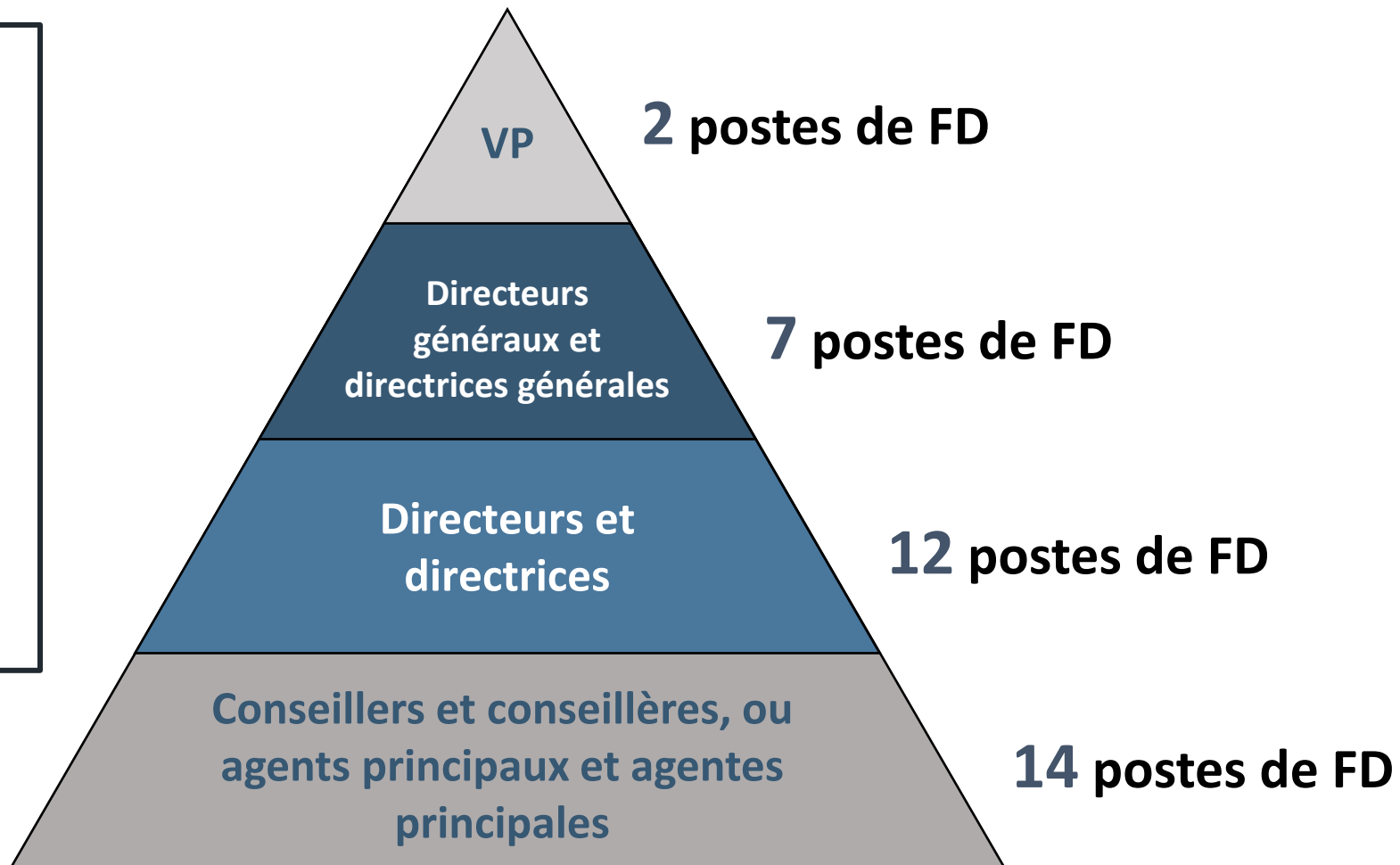
*Voir [l'annexe A](#) pour de plus amples renseignements sur les fonctions des FD en application de la LSRN
Voir [l'annexe B](#) pour de plus amples renseignements sur les activités actuelles du programme des FD*

Le programme des FD existe pour soutenir les FD

35 postes de FD à la CCSN :

- Les postes de gestion se voient attribuer les pouvoirs de FD de tous les postes qui relèvent d'eux
- Les FD reçoivent un certificat énonçant leurs fonctions
- Les pouvoirs des FD ne sont pas transférables

Voir [l'annexe C](#) pour de plus amples renseignements sur les postes désignés et les pouvoirs qui y sont associés





Pouvoirs exercés par les FD - 2022

Total de **3,260** autorisations des FD :

- 569 décisions d'homologation ou d'annulation de l'homologation de l'équipement réglementé, ou d'accréditation ou de retrait de l'accréditation de personnel
- 913 délivrances d'une licence
- 1,749 permis renouvelés, modifiés, révoqués ou remplacés
- 20 désignations à titre d'inspecteurs
- 7 confirmations d'un ordre donné par un inspecteur
- 1 autorisation de retourner au travail
- 1 sanction administrative pécuniaire

Voir [l'annexe D](#) pour de plus amples renseignements sur les pouvoirs exercés par les FD en 2022



Décisions devant être signalées à la Commission (1/2)

La LSRN précise les décisions des FD qui doivent être signalées à la Commission

- Ce rapport répond aux exigences en matière de rapports
- Le Greffe de la Commission fournit des notes de service trimestrielles à la Commission avec des détails sur les décisions des FD

Rapport à la Commission

37(5) Le fonctionnaire désigné fait rapport à la Commission :

- a) de tout refus de délivrance, de renouvellement, de suspension, de modification, de révocation, de remplacement ou d'autorisation de transfert d'une licence ou d'un permis;
- b) de la délivrance d'une licence ou d'un permis dans le cas où, à titre de condition de la licence ou du permis, il oblige l'auteur de la demande à fournir la garantie financière visée au paragraphe 24(5);
- c) de tout renouvellement d'une licence ou d'un permis lorsque les conditions en sont modifiées ou de toute suspension, modification, révocation ou remplacement de ceux-ci, sauf si la demande est faite par le titulaire du permis ou de la licence ou avec son consentement;
- d) de la confirmation, de la modification, de l'annulation ou du remplacement d'un ordre en vertu de l'alinéa (2)g).



Décisions devant être signalées à la Commission (2/2)

En 2022, les FD ont rendu **89 décisions** devant être signalées à la Commission

37(5)(a)

Refus de permis (y compris les refus de délivrer, de renouveler, de suspendre, de modifier, de révoquer, de remplacer ou d'autoriser le transfert)

2 refus de délivrer un permis

37(5)(b)

Délivrance d'un permis avec garantie financière

80 permis délivrés avec une garantie financière

37(5)(c)

Renouvellement de permis avec modification des conditions de permis, ou suspension, modification, révocation ou remplacement de permis sans une demande ou le consentement du titulaire de permis

0 obligation de faire rapport

37(5)(d)

Confirmation, modification, révocation ou remplacement d'un ordre d'inspecteur

7 ordres donnés par un inspecteur confirmés

- **Forum de la communauté des FD :**
 - Permet aux FD de partager leurs connaissances, leurs expertises et leurs expériences
 - Renforce les relations
 - Fournit des mises à jour sur les outils et de l'assistance
 - Cinquième forum de la communauté des FD – 5 mai 2022 ([l'annexe F](#))
- **Améliorations au Programme des FD :**
 - Programme centralisé sous la Direction générale des affaires juridiques et de la Commission
 - Activités terminées de l'autoévaluation du Programme des FD
 - Simplification de la présentation de rapports à la Commission



Soutenir la communauté des FD



Secteur d'intérêt des FD – DPSNAR (1/4)

Division des permis de substances nucléaires et d'appareils à rayonnements

- Une des quatre divisions de la Direction de la réglementation des substances nucléaires
- Responsable de la gestion des permis délivrés en application du *Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement*
- Travaille en collaboration avec la Division de l'inspection des activités autorisées qui est responsable de la vérification de la conformité pour ces détenteurs de permis
- 5 FD dans la division



Secteur d'intérêt des FD – DPSNAR (2/4)

Charge de travail de la Division

- DPSNAR est responsable d'environ 1,800 titulaires de permis
- En moyenne, les spécialistes des permis révisent 30 demandes de renouvellement de permis par mois
- Les spécialistes des permis travaillent également sur les modifications, révocations, transferts et nouvelles demandes de permis
- Les agents de projet des permis préparent et font une révision du dossier de la demande de permis avant de le soumettre à un FD pour une décision



Secteur d'intérêt des FD – DPSNAR (3/4)

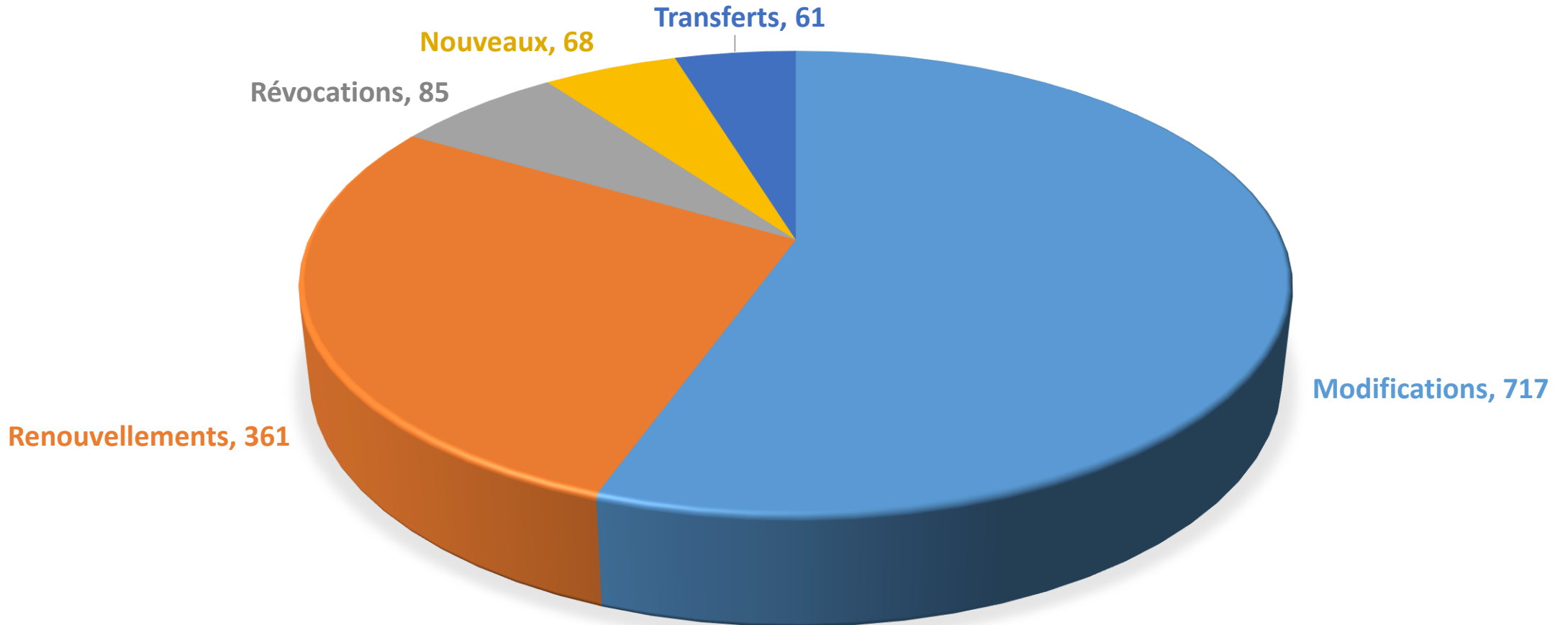
Considérations prise en compte par le FD

- Révise la recommandation du spécialiste des permis
- Demande de l'information supplémentaire au spécialiste des permis ou au demandeur
- Doit être satisfait que le demandeur mettra en application le programme qu'il a soumis et qu'il s'assurera que les doses aux travailleurs et aux membres du public seront sous les limites réglementaires
- Doit être satisfait que le demandeur est qualifié pour entreprendre les activités autorisées



Secteur d'intérêt des FD – DPSNAR (4/4)

Décisions concernant les permis : total de 1,292





Conclusions

- En **2022**, les FD de la CCSN ont exercé leurs pouvoirs à **3,260** reprises
- **89** décisions ont fait l'objet d'un rapport à la Commission
- Le Programme centralisé des FD améliore et renforce le soutien aux FD

Le programme des FD est un élément clé et efficace du cadre d'autorisation et de conformité de la CCSN



RESTEZ BRANCHÉS

Prenez part à la conversation



suretenucleaire.gc.ca





ANNEXE A

Résumé des pouvoirs des fonctionnaires désignés



Résumé des pouvoirs des FD (1/2)

Pouvoirs de délivrance de permis et de certification en application de la LSRN

- 37(2)(a) : *homologuer l'équipement réglementé pour l'application de la LSRN ou en annuler l'homologation*
- 37(2)(b) : *accréditer les personnes visées à l'alinéa 44(1)k) pour accomplir leurs fonctions, ou retirer leur accréditation*
- 37(2)(c) : *délivrer les licences ou les permis qui relèvent de catégories établies par la Commission, sur demande faite conformément au paragraphe 24(2)*
- 37(2)(d) : *renouveler, suspendre en tout ou en partie, modifier, révoquer ou remplacer les licences ou les permis qui relèvent de catégories établies par la Commission ou en autoriser le transfert, sur demande faite conformément au paragraphe 24(2)*



Résumé des pouvoirs des FD (2/2)

Pouvoirs de désignation et de conformité (non-délivrance de permis et certification), conformément à la LSRN

- 37(2)(e) : *désigner, à titre d'inspecteur, toute personne qu'il estime qualifiée au titre du paragraphe 29(1)*
- 37(2)(f) : *donner les ordres qu'un inspecteur peut donner en vertu des paragraphes 35(1) ou (2)*
- 37(2)(g) : *confirmer, modifier, annuler ou remplacer un ordre donné par un inspecteur*
- 37(2)(h) : *autoriser le retour au travail des personnes ayant reçu ou pouvant avoir reçu une dose de rayonnement supérieure à la limite réglementaire*
- 65.05 : *délivrer des procès-verbaux de violation (en lien aux sanctions administratives pécuniaires)*



ANNEXE B

Vue d'ensemble du Programme des FD



Qualifications et formation du FD

- Apprentissage autodirigé à l'aide de la **page Web interne de la communauté des FD**
- Séance d'information avec le VP-DGAJC ou son délégué sur les lois applicables, la prise de décisions des FD, les questions relatives aux pouvoirs des FD et le certificat des FD
- Séance d'information avec le responsable du programme de FD sur les activités, les outils et les ressources de formation à la disposition des FD dans l'exécution des pouvoirs de FD
- Encadrement en cours d'emploi, consultations par les pairs, apprentissage des questions opérationnelles
- Formation en classe sur les ordres pouvant être rendus par les FD

Le programme des FD permet de s'assurer que les FD continuent d'avoir des les connaissances et les outils nécessaires à l'exercice de leurs fonctions



Activités et outils d'aide au programme des FD

- **Documents de programme et de processus**
- **Page Web de la communauté des FD : Outil principal du programme**
 - Contient des documents de programme et de processus existants pour tous les pouvoirs des FD, des contacts, des liens vers d'autres outils intranet du programme des FD
- **Forum de la communauté des FD**
 - Fournit aux FD un lieu de partage des connaissances, de l'expertise et des expériences; renforce les relations entre les membres de la communauté des FD; offre aux FD de la rétroaction sur le programme des FD
- **Babillard du programme des FD, boîte aux lettres du programme des FD**
 - Permet de fournir des mises à jour et d'obtenir des commentaires sur le programme des FD
- **Suivi des décisions des FD, rapports du programme des FD à la Commission**
- **Accès aux services juridiques internes / DGAJC**



ANNEXE C

Postes de FD de la CCSN et pouvoirs en date de juin 2023

POSTES DE FD DE LA CCSN ET POUVOIRS

Pouvoirs

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RÉGLEMENTATION DES OPÉRATIONS

Titre du poste	37(2)(a)	37(2)(b)	37(2)(c)	37(2)(d)	37(2)(e) (désigner à titre d'inspecteur)	37(2)(e) (désigner à titre d'analyste)	37(2)(f)	37(2)(g)	37(2)(h)	65.05
Premier vice-président et chef de la réglementation des opérations <i>Direction générale de la réglementation des opérations</i>	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Directeur(trice) général(e), <i>Direction de la réglementation des substances nucléaires</i>	✓	◆	◆	◆	◆		◆	◆		◆
Directeur(trice) <i>Division des installations de catégorie II et des accélérateurs</i>	✓	◆◆	◆◆	◆◆			◆	◆		
Agent principal de projet (maximum de 3 postes) <i>Division des installations de catégorie II et des accélérateurs</i>			◆◆	◆◆						
Directeur(trice) <i>Division des permis de substances nucléaires et d'appareils à rayonnement</i>			◆◆	◆◆			◆	◆		
Agent de projet de délivrance de permis (maximum de 4 postes) <i>Division des permis de substances nucléaires et d'appareils à rayonnement</i>			◆◆	◆◆						

Titre du poste	37(2)(a)	37(2)(b)	37(2)(c)	37(2)(d)	37(2)(e) (désigner à titre d'inspecteur)	37(2)(e) (désigner à titre d'analyste)	37(2)(f)	37(2)(g)	37(2)(h)	65.05
Directeur(trice) <i>Division des autorisations de transport et du soutien stratégique</i>	✓		◆◆	◆◆			◆	◆		
Spécialiste des transports (maximum de 1 poste) <i>Division des autorisations de transport et du soutien stratégique</i>	◆◆		◆◆	◆◆						
Agent de programme (maximum de 1 poste) <i>Division des autorisations de transport et du soutien stratégique</i>	◆◆		◆◆	◆◆						
Directeur(trice) <i>Division de l'inspection des activités autorisées</i>							◆	◆		
Directeur(trice) général(e) <i>Direction de la réglementation du cycle et des installations nucléaires</i>			◆	◆	◆		◆	◆		◆
Directeur(trice) <i>Division du programme de réglementation des Laboratoires Nucléaires Canadiens</i>							◆◆			
Directeur(trice) général(e) <i>Direction de la réglementation des centrales nucléaires</i>					◆		◆	◆		◆
Directeur(trice) <i>Division du programme de réglementation de Bruce</i>							◆◆			
Directeur(trice) <i>Division du programme de réglementation de Pickering</i>							◆◆			
Directeur(trice) <i>Division du programme de réglementation de Darlington</i>							◆◆			
Directeur(trice) <i>Division du programme de réglementation Gentilly-2/Point Lepreau</i>							◆◆			
Directeur(trice) général(e) <i>Direction de l'amélioration de la réglementation et de la gestion des installations</i>					◆		◆	◆		◆

Direction générale du soutien technique	Titre du poste	37(2)(a)	37(2)(b)	37(2)(c)	37(2)(d)	37(2)(e) (désigner à titre d'inspecteur)	37(2)(e) (désigner à titre d'analyste)	37(2)(f)	37(2)(g)	37(2)(h)	65.05
	Vice-president <i>Direction générale du soutien technique</i>		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Directeur(trice) général(e) <i>Direction de la réglementation du cycle et des installations nucléaires</i>			◆	◆	◆	✓	◆	◆	✓	◆
	Directeur(trice) <i>Division de la radioprotection</i>									✓	
	Directeur(trice) général(e) <i>Direction de la gestion de la sûreté</i>		◆					◆	◆		◆
	Directeur(trice) <i>Division de l'accréditation du personnel</i>		◆◆*								
	Agent principal des examens et de la certification (maximum de 2 postes) <i>Division de l'accréditation du personnel</i>		◆◆**								
	Directeur(trice) général(e) <i>Direction de la sécurité et des garanties</i>			◆	◆	◆		◆	◆		◆
	Directeur(trice) <i>Division de la non-prolifération et des contrôles à l'exportation</i>			◆◆	◆◆						
	Conseiller principal (maximum de 3 postes) <i>Division de la non-prolifération et des contrôles à l'exportation</i>			◆◆	◆◆						

Légende

- 31 postes de FD définis en [2014](#) (CMD 14-M24)
- 3 postes supplémentaires de FD ajoutés en 2019 (CMD 19-H110)
- 1 poste de FD supplémentaire ajouté en 2020 (CMD 20-H109)

✓	Entièrement autorisé
◆	Pouvoir limité au mandat de délivrance de permis et de certification de la Direction
◆◆	Pouvoir limité au mandat de délivrance de permis et de certification de la Division
*	Le retrait de l'accréditation des exploitants de centrales nucléaires ne sera exercé que par les DG et les VP désignés
**	Pouvoirs limités à la certification des opérateurs d'appareils d'exposition



ANNEXE D

Pouvoirs exercés par les FD – 2022



Pouvoirs exercés par les FD en 2022 (1/2)

Titre du poste ou de la division	Pouvoirs des fonctionnaires désignés exercés en 2022									
	37(2)								65.05	Total
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)		
Premier VP et chef de la réglementation des opérations							1			1
Directeur(trice) général(e), Direction de la réglementation des substances nucléaires					10		5			15
Division des installations de catégorie II et des accélérateurs		20	47	230						297
Division des permis de substances nucléaires et d'appareils à rayonnement			68	1224						1292
Division des autorisations de transport et du soutien stratégique	69		43	6						118
Division de l'inspection des activités autorisées										0
Directeur(trice) général(e), Direction de la réglementation du cycle et des installations nucléaires				1			1			2
Division du programme de réglementation des laboratoires nucléaires canadiens										0
Directeur(trice) général(e), Direction de la réglementation des centrales nucléaires					5				1	6
Directeur(trice) général(e), Direction de l'amélioration de la réglementation et de la gestion des projets majeurs										0
VP, Direction générale du soutien technique		1								1
Directeur(trice) général(e), Direction de l'évaluation et de la protection environnementales et radiologiques				10						10
Division de la radioprotection								1		1
Directeur(trice) général(e), Direction de la gestion de la sûreté		116								116
Division de l'accréditation du personnel		363								363
Directeur(trice) général(e), Direction de la sécurité et des garanties					5					5
Division de la non-prolifération et des contrôles à l'exportation			755	278						1033
Total	69	500	913	1749	20	0	7	1	1	3260

Voir [l'annexe C](#) pour un résumé des pouvoirs de FD en application des articles 37(2) et 65.05 (SAP) de la LSRN

Poste non autorisé pour l'exercice de ce pouvoir de FD

Pouvoir non exercé en 2022

Fréquence de l'exercice du pouvoir en 2022



Pouvoirs exercés par les FD en 2022 (2/2)

Pouvoirs exercés à 3,231 reprises en matière de délivrance de permis et de certification en 2022, y compris :

- pouvoirs exercés à 1,707 reprises par les FD de la DRSN
 - 158 permis délivrés
 - 380 permis renouvelés
 - 890 modifications de permis
 - 129 révocations de permis
 - 61 transferts de permis
 - 69 homologations de l'équipement réglementé
 - 20 accréditations de personnel
- pouvoirs exercés à 1,033 reprises par les FD de la DSG
 - 755 permis délivrés
 - 278 permis modifié ou transféré
- 479 accréditations de personnel par les FD la DGS
- 10 permis renouvelés, modifiés ou révoqués par les FD de la DEPER
- 1 permis renouvelés par les FD de la DRCIN
- 1 désaccréditation de personnel par le VP-DGST

Pouvoirs exercés à 29 reprises sans lien avec les permis en 2022, y compris :

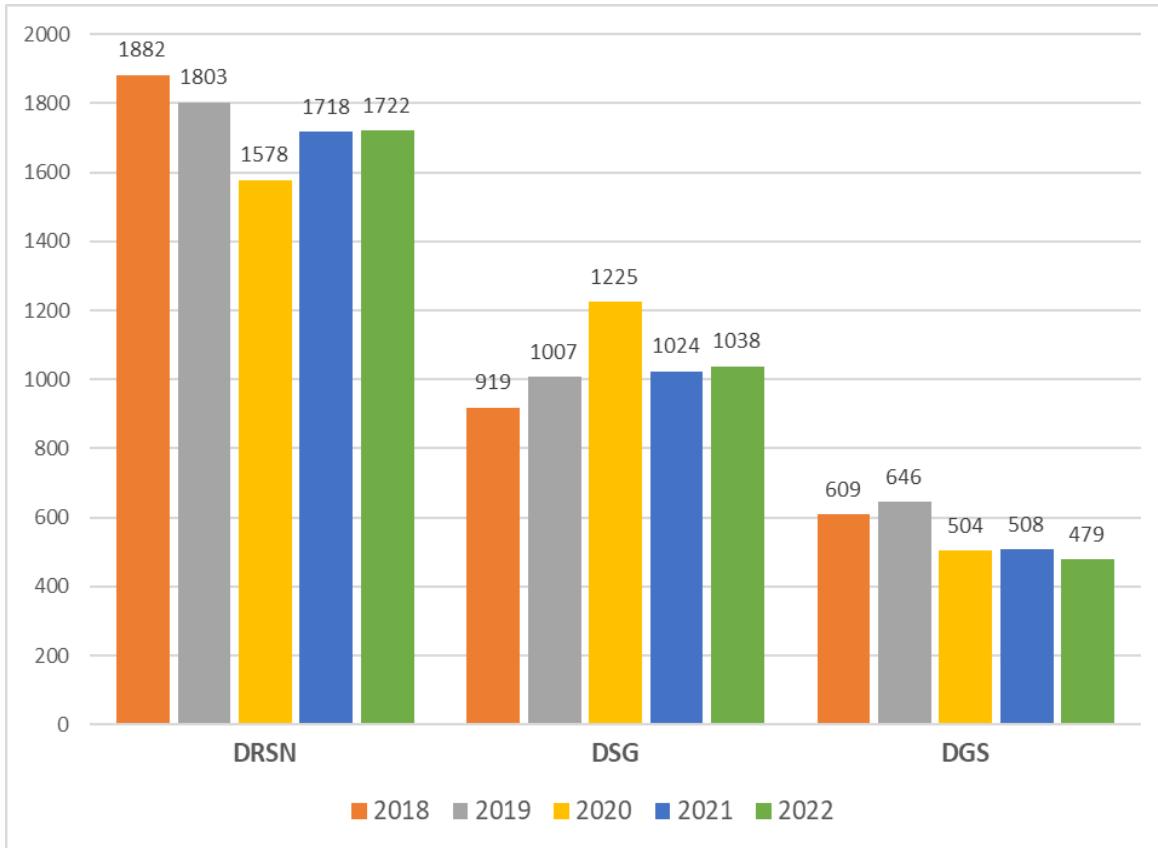
- 5 cas de pouvoirs liés à la conformité et 10 cas de pouvoirs liés à la désignation d'inspecteur exercés par les FD de la DRSN
- 1 cas de pouvoirs liés à la conformité et 5 cas de pouvoirs liés à la désignation d'inspecteur exercés par les FD de la DRCN
- 5 cas de pouvoirs liés à la désignation d'inspecteur exercés par les FD de la DSG
- 1 autorisation de retour au travail par les FD de la DEPER
- 1 cas de pouvoirs liés à la conformité par les FD de la DRCIN
- 1 cas de pouvoirs liés à la conformité par le VP-DGRO

**Les FD ont exercé leurs pouvoirs à
3,260 reprises en 2022**

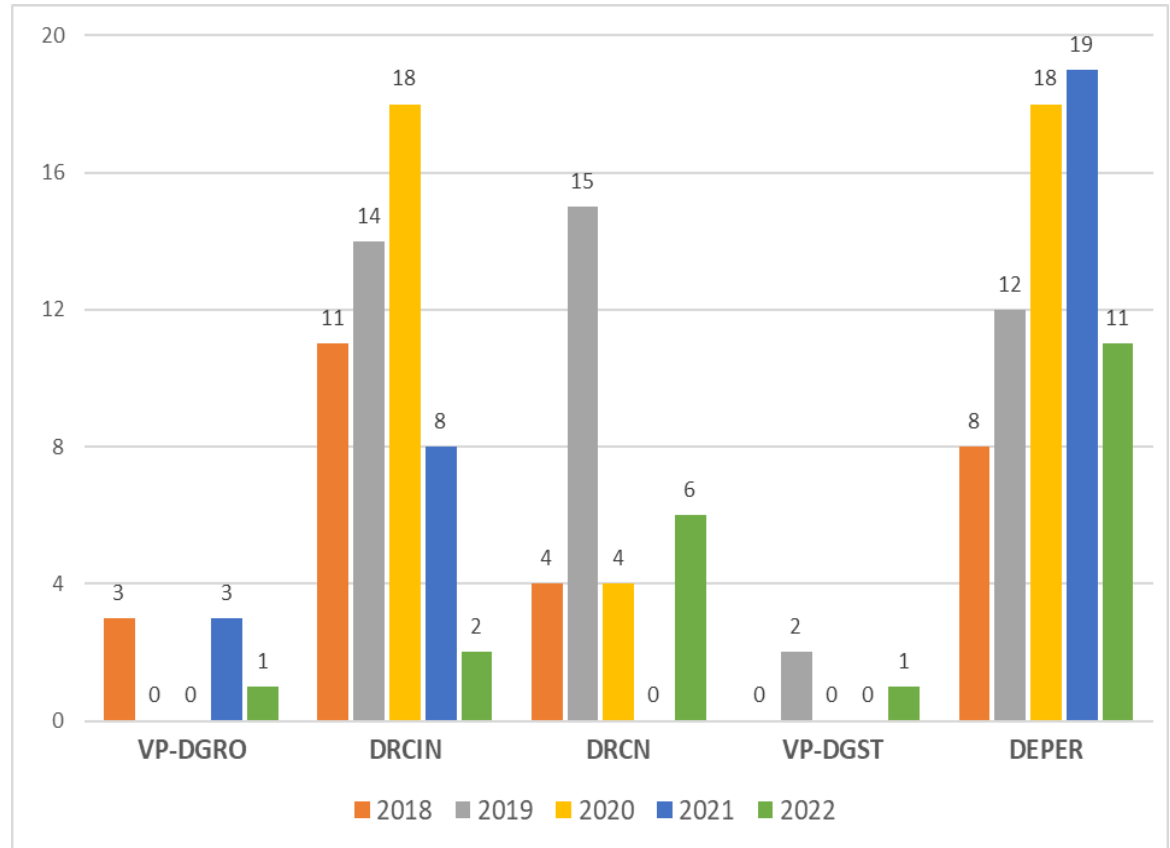


Pouvoirs exercés en 2022 par rapport aux années précédentes

Les directions qui exercent le plus grand nombre de pouvoirs en 2022



Pouvoirs exercés par les cinq autres directions/directions générales





ANNEXE E

Décisions des FD devant être rapportées à la Commission

Conformément au paragraphe 37(5) de la LRSN



37(5) Décisions des FD en matière d'autorisation en 2022 (1/3)

37(5)(a)	37(5)(b)
<p>2 refus de délivrer un permis d'exportation par les FD de la Division de la non-prolifération et des contrôles à l'exportation.</p> <p>Au motif que l'exportation proposée serait incompatible avec les mesures que le Canada a adoptées en ce qui concerne la mise en œuvre des obligations internationales du Canada en matière de non-prolifération d'armes nucléaires ou d'autres instruments explosifs nucléaires.</p>	<p>80 permis délivrés avec garantie financière :</p> <ul style="list-style-type: none">• 31 par les FD de la Division des installations de catégorie II et des accélérateurs• 49 par les FD de la Division des permis de substances nucléaires et d'appareils à rayonnement



37(5) Décisions des FD en matière d'autorisation en 2022 (2/3)

37(5)(d)

5 ordres donnés par un inspecteur* confirmés par les FD de la Direction de la réglementation des substances nucléaires :

Ordre #	Date de la décision du FD	Date de l'ordre	Décision du FD	# de permis	Titulaire de permis
1235	2022-09-15	2022-08-11	Confirmée	12508-2-25.1	R.M. Belanger Limited
1142	2022-10-12	2022-08-18	Confirmée	14733-1-22.0	JR's Salvage and Son Ltd.
600	2022-10-12	2022-08-30	Confirmée	13102-1-22.1	KCS Plastics Ltd.
1022	2022-12-05	2022-10-25	Confirmée	14000-1-22.1	Aurora Inspection Limited
545	2022-12-23	2022-11-17	Confirmée	10641-1-23.1	Labcan (1989) Ltée

* De plus amples renseignements sur les ordres donnés par un inspecteur délivrés en 2022 seront inclus dans le rapport de surveillance réglementaire de 2022 applicable à ce titulaire de permis.



37(5) Décisions des FD en matière d'autorisation en 2022 (3/3)

37(5)(d) suite

1 ordre donné par un inspecteur* confirmé par le Premier vice-président et chef de la réglementation des opérations :

Ordre #	Date de la décision du FD	Date de l'ordre	Décision du FD	# de permis	Titulaire de permis
6656254	2022-11-23	2022-10-28	Confirmée	UML-MINECIGAR.00/2031	Cameco Corporation

37(5)(d)

1 ordre donné par un inspecteur* confirmé par le FD de la Direction de la réglementation du cycle et des installations nucléaires :

Ordre #	Date de la décision du FD	Date de l'ordre	Décision du FD	# de permis	Titulaire de permis
6792236	2022-06-13	2022-05-06	Confirmée	WNSL-W5-3101.1/2034 and WSNL-W5-3100.0/2036	Ovintiv Canada ULC

* De plus amples renseignements sur les ordres donnés par un inspecteur délivrés en 2022 seront inclus dans le rapport de surveillance réglementaire de 2022 applicable à ce titulaire de permis.



ANNEXE F

Forum de la communauté des FD (2022)



Forum de la communauté des FD (2022)

Ordre du jour

Subject/ Objet	Designated Officers Community Forum 2022 / Forum de la communauté des fonctionnaires désignés 2022	
Date	THURSDAY, MAY 5, 2022 / JEUDI LE 5 MAI 2022	
Time / Heure	09:00 AM – 12:00 PM	Duration/Durée: 3 hrs
Agenda ~ Ordre du jour	1.	Welcome, Opening Remarks / Bienvenue, message d'ouverture L. Thiele (LCAB VP / DGAJC VP) 09h00 – 09h15
	2.	Update on Designated Officer Program / mise à jour du programme FD T. Panichevska (Registry / Greffe de la Commission) (E-doc 6783546) 09h15 – 9h45
	3.	Case Study #1 – Issuing an Order to a Non- Licensee / Emission d'un ordre à un non-titulaire de permis K. Owen-Whitred (DNSR / DRSN) (E-doc 6776627) 9h45 – 10h15
	4.	Break / Pause 10h15 – 10h30
	5.	Case Study #2 – Export Controls to Russia: New DO Considerations / Étude de cas #1 - Contrôles à l'exportation en Russie : nouvelles considérations pour FD D. Reinholz (DSS-NPECD / DSG-DNPCE) (E-doc 6785652) 10h30 – 11h00
	6.	Legal Matters Related to DO Authorities / questions juridiques liées aux autorités des FD R. Ringer / C. Maheux (LCAB / DGAJC) (E-doc 6782112 (English) / 6788624 (French)) 11h00 – 11h45
	7.	Wrap up / Sommaire de la journée T. Panichevska (Registry / Greffe de la Commission) 11h45 – 12h00



Forum de la communauté des FD (2022)

Cinquième Forum de la communauté des FD – 5 mai 2022

- Troisième forum virtuel
- Importance d'avoir des forums réguliers de la communauté des FD
- Valeur du partenariat avec les Services juridiques
- Considérations dans la prise de décisions des FD



Soutenir une communauté collaborative des FD